Département
LOIRE ATLANTIQUE

Commune
D'ERBRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Date et heure de réunion : 15 septembre 2020 à 20h00. **Président de séance** : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire.

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, MM. Simon VIVIEN, Rémy GUESDON, Mmes Agnès SION, Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, MM. Richard GESLIN, Cédric HUREL, Mmes Sandrine ROINÉ, Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mmes Ludivine GUIBRETEAU, France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, Mme Amélie AMPROU-GUINEL, M. Thibault SAURISSE

Secrétaire de séance : M. Vincent GOUIN

Date de convocation :	11 septembre 2020	Conseillers en exercice	: 23		
Date d'affichage :	22 septembre 2020	Conseillers présents	: 23	Conseillers votants	: 23

* * * * * * * * *

DEL-20-064-Avis dans le cadre d'une enquête publique : autorisation pour l'extension et de la diversification de l'unité de méthanisation au lieu-dit « Hochepie à Soudan »

Monsieur Simon Vivien, 5ième adjoint au maire, expose au Conseil Municipal, l'arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/201 en date du 31 juillet 2020 qui ouvre une enquête publique à la Mairie de Soudan, pendant une période de quatre semaines du lundi 31 août 2020 au 26 septembre 2020 inclus, portant sur la demande formulée par la SAS MEETHA en vue d'obtenir l'autorisation pour l'extension et de la diversification de l'unité de méthanisation situé au lieu-dit « Hochepie » - 44110 Soudan,

Suivant l'article 5 de l'arrêté, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande,

Monsieur Simon VIVIEN, 5ième adjoint au maire, présente au Conseil Municipal, le projet, notamment :

- Le site comprend une activité de méthanisation et une activité de co-compostage et emploie 3 personnes. Il y a eu changement de mode de valorisation du biogaz en passant du co-générateur à l(injection direct dans le réseau de gaz, ce qui a permis de passer de 30T/jours à 46,5T/jours de tonnage traité en méthanisation. Le digestat est valorisé en agriculture suivant le plan d'épandage qui est de 1630 ha sur 9 communes voisine et 23 exploitations. En ce qui concerne Erbray, ils sont 3 agriculteurs, ce qui représente 675 Ha de besoin annuel, utilisation sur prairie, colza, avant maïs et céréale.

Monsieur Simon VIVIEN, 5ième adjoint au maire, propose de donner un avis favorable, dans le respect de la réglementation en vigueur,

Le Conseil Municipal, après cet exposé, ayant pris connaissance du dossier d'enquête, en ayant délibéré, à main levée, pour par :

Pour	:	3 voix
Contre	:	2 voix
Abstention	:	18 voix

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation de la SAS MEETHA exposée ci-dessus, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré,
Le jour, mois, et an ci-dessus.
Le Maire, Isabelle DUFOURD-BOUCHET

MAIRIE D'ERBRAY (Loire-Atlantique)

Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20200915-DEL-20-064-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020